



GESTION DES EAUX D'UNE AIRE DE DISTRIBUTION DE CARBURANTS



Principe général

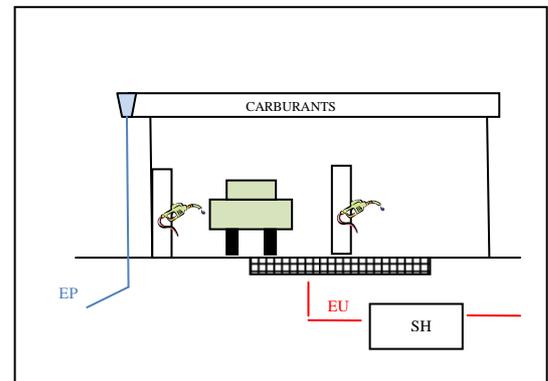
L'appareil de distribution de carburants doit être couvert ; les eaux souillées seront prétraitées (séparateur à hydrocarbures-SH).

Le site sera équipé d'une procédure d'intervention en cas de déversement accidentel lors du dépotage de carburants.

Principe de raccordement

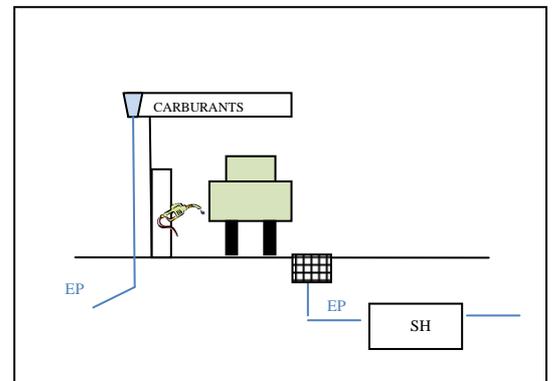
Station de distribution de carburant ouverte au public

Les eaux souillées par le ruissellement sur l'aire de distribution font l'objet d'un prétraitement des hydrocarbures et sont dirigées vers le réseau d'eaux usées.



Station de distribution de carburant interne à un établissement

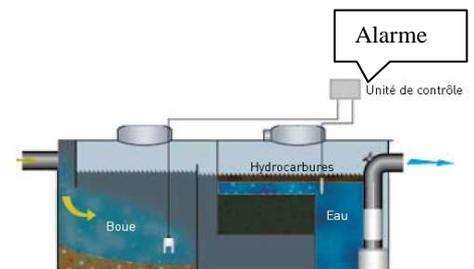
Pour une station privée, il est accepté que les eaux souillées soient raccordées au réseau d'eaux pluviales après avoir fait l'objet d'un prétraitement des hydrocarbures.



Dans les deux situations :

L'ouvrage de prétraitement devra être entretenu périodiquement de manière à garantir son efficacité de traitement. L'installation d'alarmes hydrocarbures et/ou à boues est préconisée. Les bordereaux de déchets de vidange seront tenus à disposition. Le seuil de rejet en sortie de l'ouvrage doit être inférieur à 5 mg/l d'hydrocarbures (classe 1).

Un séparateur à hydrocarbures raccordé au réseau d'eaux usées ne doit pas disposer de by-pass.





GESTION DES EAUX D'UNE AIRE DE DISTRIBUTION DE CARBURANTS



Principe d'intervention en cas de déversement accidentel lors d'un dépotage

En fonction du site, deux types de prescriptions peuvent être émises ; celles-ci peuvent être cumulées.

Cas n°1 : risque faible de déversement

Obligation d'avoir à disposition un kit anti-pollution « hydrocarbures ».

Le kit anti-pollution contient des produits absorbants sous forme de feuilles, tapis et/ou de boudins qui sont capables de limiter la propagation de liquides polluants (hydrocarbures ou autres liquides dangereux).

Les kits ont une capacité d'absorption variant entre 20 et 60 litres (en fonction du kit).

Ce kit doit être placé à proximité de la zone de dépotage. Une procédure d'usage doit être rédigée et connue du personnel intervenant.

Si le kit n'est pas suffisant, il faudra faire intervenir un camion de pompage, prévenir les pompiers (18 ou 112) et les services gestionnaires des réseaux d'assainissement dans les 30 minutes suivant le déversement.



Retour à la situation normale

Lorsque le kit a absorbé la pollution, les éléments doivent être placés dans le sac de récupération (en utilisant les gants) puis dirigés vers un bac de récupération des déchets souillés par les hydrocarbures. Le traitement de ces déchets devra être pris en charge par une entreprise spécialisée.

Cas n°2 : risque de déversement important

Mise en place d'une vanne d'isolement sur le réseau d'eaux pluviales.

Cette vanne sera abaissée lors du déclenchement de l'alerte « pollution ». Cette vanne devra être visible et signalée. Le personnel devra avoir connaissance de son existence et de la procédure d'intervention.

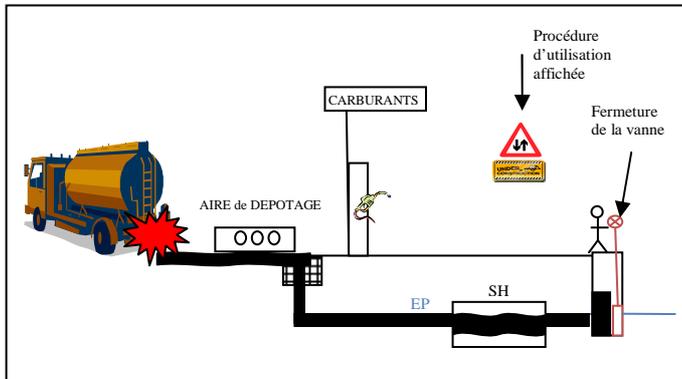
Le gestionnaire du réseau de collecte sera systématiquement prévenu en cas d'accident dans les 30 minutes suivant le déversement (coordonnées indiquées dans l'arrêté d'autorisation de déversement si existante).



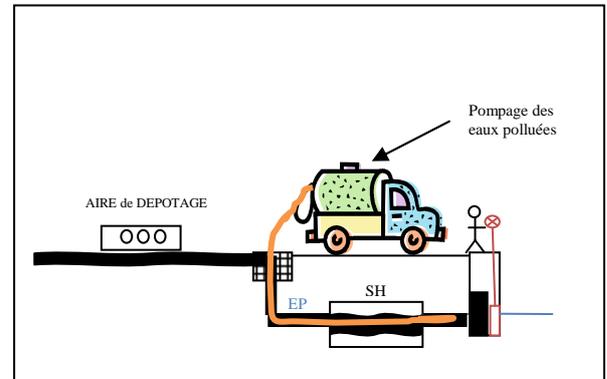
GESTION DES EAUX D'UNE AIRE DE DISTRIBUTION DE CARBURANTS



Situation accidentelle



Retour à la situation normale



Retour à la situation normale

Une fois les effluents pollués bloqués par la vanne, l'établissement fera appel à une entreprise spécialisée pour réaliser le nettoyage des réseaux et ouvrages souillés.

La vanne sera entretenue et vérifiée périodiquement (au minimum tous les six mois).

Informations

Pour toutes informations :

Syndicat de l'Orge
Service Effluents non domestiques
01.69.12.15.40

info@syndicatdelorge.fr www.syndicatdelorge.fr